



Renseignement officier sous contrat armée de l'air

Par Visiteur

Je suis officier sous contrat dans l'armée de l'air , je viens de signer un contrat de 3 ans mais je souhaite rompre ce contrat car je n'ai pas d'avenir pour évoluer .Je suis ingénieur et je suis acceptée pour reprendre des études de médecine qui commencent en septembre .Ma question : Comment rompre mon contrat le plus rapidement possible .
Merçi de vos précieux conseils
Cordialement

Par Visiteur

Chère madame,

Je suis officier sous contrat dans l'armée de l'air , je viens de signer un contrat de 3 ans mais je souhaite rompre ce contrat car je n'ai pas d'avenir pour évoluer .Je suis ingénieur et je suis acceptée pour reprendre des études de médecine qui commencent en septembre .Ma question : Comment rompre mon contrat le plus rapidement possible .
Merçi de vos précieux conseils
Cordialement

Les contrat d'engagement militaire ne peuvent être rompus qu'après accord de l'administration militaire. En effet, il n'existe aucun droit de "démission" non agréé par l'autorité militaire.

Or, il s'avère que dans la plupart des cas, l'armée refuse ce type de démission et n'hésite pas à envoyer la gendarmerie au domicile en cas de désertion. Bref, il n'est pas du tout évident de quitter l'armée.

Tout au plus, vous pouvez demander le bénéfice, dans votre dernière année d'engagement du congés de reconversion civil qui vous permet de vous engager dans une autre activité tout en aidant aider par l'Etat.

Très cordialement.